

Québec, le 2 juin 2011

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale par le député de Johnson demandant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'implanter un programme d'accès public permettant le remboursement des pompes à insuline ainsi que des fournitures pour les diabétiques québécois qui utilisent ce matériel, vous trouverez ci-jointe la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée, conformément à l'article 64.8 du Règlement sur l'Assemblée nationale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Ève Bédard
Directrice de cabinet

p.j.

N/Ref : 11-MS-02511

Québec, le 2 juin 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 mai dernier, le député de Johnson déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'implanter un programme d'accès public permettant le remboursement des pompes à insuline ainsi que des fournitures pour les diabétiques québécois qui utilisent ce matériel.

Le 16 avril dernier, j'annonçais la mise en place du programme universel d'accès aux pompes à insuline pour la clientèle pédiatrique, soit les patients âgés de moins de 18 ans qui répondent aux critères cliniques pré établis par les centres hospitaliers pédiatriques universitaires. Par ailleurs, l'enfant diabétique qui s'inscrit au programme et qui répond aux critères d'admissibilité continuera, à l'âge adulte, d'être soutenu par le programme pour l'acquisition de la pompe à insuline et des fournitures requises.


Plus précisément, le programme prévoit un remboursement de 6 300 \$ pour l'achat de la pompe à insuline aux quatre ans et un remboursement jusqu'à 4 000 \$ par année pour les fournitures.

Dès maintenant, les demandes peuvent être adressées au médecin spécialiste de l'enfant pour effectuer l'évaluation de son admissibilité. La Direction de l'organisation des services médicaux et technologiques du MSSS travaille de concert avec les divers partenaires afin de consolider la structure permanente du programme.

... 2

Je vous prie d'agr er, cher coll gue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/R f. : 11-MS-02511